

du dix huit septembre mil neuf cent soixante cinq, convocation du  
 Conseil Municipal pour le VENDREDI 24 septembre 1965 à 21 h à la Mairie  
 d'Orsay, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.  
 le Maire

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



*Réunion du 24 septembre 1965*

Le vingt quatre septembre mil neuf cent soixante cinq, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. THEVENON, Maire.

Etaient présents: M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET, SAUSSOIS, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, MARTIN, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, LAURIAT, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF - Excusé: M. CHAUVEZ.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté après rectification de M. Bernard concernant la délibération relative au projet "Résidence de Mondétour" rectification admise par 16 voix contre 2 et 4 absences. M. BERNARD avait fait cette remarque "Aucun projet de constructions pour des personnes de condition modeste n'a pu voir le jour depuis longtemps. Il se présente un projet de ce type, il semble opportun que nous l'acceptions et cela vaut la peine de lever la servitude pour arriver à ce but".

### LETTRES DE REMERCIEMENTS -

M. le Maire donne lecture des lettres de remerciements suivantes:  
 - Prévention routière pour la subvention votée.  
 - U.N.C. pour avoir accepté de donner le nom de "Place du 8-Mai" à l'emplacement situé devant le cimetière. La plaque sera posée ultérieurement après aménagement des lieux, auquel s'emploient Mme Chevalier et M. Dupré.

### UTILISATIONS DES EQUIPEMENTS SPORTIFS -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club Athlétique retraçant les activités de la Société depuis sa fondation en 1925 et s'inquiétant des difficultés d'utilisation des équipements sportifs actuels en raison du nombre d'utilisateurs.

Cette lettre rejoint le souci, déjà exprimé par la Municipalité, de ne pas prolonger la rapide dégradation, provoquée par une utilisation excessive des installations sportives communales. Le Conseil décide, à l'unanimité de donner mandat impératif à ses délégués à l'O.M.S. pour que soient modifiés les horaires d'utilisation afin de les rendre compatibles avec la sauvegarde des équipements. Dans l'attente d'installations complémentaires indispensables, les autorisations accordées aux clubs corporatifs ou extérieurs à la Commune seront suspendues et le calendrier limitatif donnera priorité aux clubs locaux, aux équipes scolaires et lycéennes encadrées.

Ce point de vue est partagé par M. CLEMENT, Président de l'O.M.S. qui repercutera cette décision auprès des Sociétés membres de l'O.M.S.

### COMPTE DE GESTION 1964 -

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté par le Receveur Municipal pour 1964.

### COMPTE ADMINISTRATIF DE 1964 -

Le Conseil est d'avis d'approuver le compte administratif de 1964 présentant un excédent de recettes de 1.405.142 F et des restes à utiliser en section extraordinaire de 564.435 F.

### BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE 1965 -

Le Conseil vote à l'unanimité le budget supplémentaire présenté par M. le Maire et les Commissions pour 1965 et se montant à 3.372.358 F 06, pour les 2 sections. Ce budget présente un excédent pour travaux exceptionnels, se montant à 823.360,71 réparti de la façon suivante :

travaux engagés	400.000	
à réserver pour avenue St Laurent	80.000	
d° place du Marché	120.000	
d° travaux sur le stade	25.000	
d° aménagement parking Prairie	30.000	
d° pour une 3ème classe de neige	10.000	665.000,00

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- 158.000 F
- Le Conseil est d'avis d'affecter l'excédent, soit
- pour réfection des trottoirs de la rue de Paris et aménagement d'un parking devant le Bureau de Poste ..... 80.000 F
  - pour réfection des trottoirs du Bd Dubreuil ..... 78.000 F.

Le crédit de 150.000 F inscrit au budget primitif de 1965 est affecté pour des travaux d'assainissement urgents : Rûs de Corbeville et de Mondétour et rue de Chartres.

M. DESCHAMPS émet le voeu, devant l'augmentation des impôts et des patentes que le Conseil recherche des ressources en dehors des impôts ou réduisent les dépenses. Ce voeu sera à retenir au moment du budget primitif.

Mme NATAF émet le voeu que l'on recherche des ressources dans les emprunts qui répartissent les charges sur de nombreuses années et les font supporter plus aisément par les contribuables.

### FONDS NATIONAL D'INVESTISSEMENT ROUTIER -

Par circulaire du 19/8/65 M. le Préfet délégué de l'Essonne demande l'élaboration d'un programme de travaux subventionnés complémentaires pour les années 1966 et 1967.

Le Conseil est d'avis de proposer l'inscription à ce programme des travaux d'élargissement du pont de la rue du Pont de Pierre, sur le métropolitain. D'après une évaluation sommaire, ces travaux pourraient atteindre 200.000 F, dépense limitative pour les communes de plus de 2.000 habitants.

### AMENAGEMENT DE L'AVENUE SAINT LAURENT -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un marché avec l'entreprise Brangeon, pour aménagement du parking de l'Av. St-Laurent, se montant à 78.000 F, suivant devis établi par les services des Ponts et Chaussées. Crédit prévu au budget supplémentaire de 1965.

### AVENANT AU MARCHÉ POUR CANTINE SCOLAIRE DU CENTRE -

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les avenants au marché passé avec la Sté Nouvelle de bâtiments et travaux publics, pour construction de la cantine scolaire du centre:

avenant N° 1 - aménagement du vide sanitaire du local disponible, complément de dépense .....	26.486.28
avenant N° 2 - travaux de surcharge de planchers indispensables .....	12.124.94
total .	38.611.22

à prendre sur le programme de la Caisse départementale scolaire approuvé par le Conseil Général le 10/5/65.

### PROJET DE CONSTRUCTION RESIDENCE DE MONDETOUT -

Le Conseil autorise par 16 voix contre 6, Monsieur le Maire à signer la convention avec les promoteurs du projet de construction "Résidence de Mondétour" dont il vient de donner lecture.

### PAN-COUPÉ DEVANT L'ORPHELINAT Ste-SUZANNE -

Le Conseil prend acte de l'acceptation de la Communauté des Soeurs de St. Vincent de Paul, pour cession du pan-coupé créé au droit de leur propriété à la suite de la réfection du mur de clôture, suivant l'estimation des Domaines, soit 360 F.

La vente sera réalisée par devant le notaire de la Congrégation ou Me PINON, notaire de la Commune. La déclaration d'utilité publique est sollicitée.

### ACQUISITION DU TERRAIN BUNAU-VARILLA pour BISCINE -

Vu la déclaration d'utilité publique en date du 17/3/56. Le Conseil donne tous pouvoirs à M. le Maire pour passer et signer tous actes devant Me PINON, Notaire à Orsay, qui contiendront soit vente amiable, soit adhésion à l'expropriation BUNAU VARILLA, d'un terrain situé à Orsay, d'une contenance totale de 63 ares environ, cadastre AC N°14 et 15 et pour lequel une ordonnance d'expropriation a été rendue le 3 Mai 1956.

En conséquence, obliger la Ville d'Orsay au paiement du prix convenu suivant estimation des Domaines, du 20/4/1965, soit 272.000 F

Stipuler toutes conditions de vente, constituer tous séquestres, accomplir toutes formalités de publicité foncière et autres, constituer tous mandataires, élire domicile et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire.

.../...

*Vu et approuvé  
Balaiseau le 1-10-65*

*Vu et approuvé,  
Versailles, le 16 dec 1965*

*Vu et approuvé -  
Balaiseau le 30.4-65*

*Vu et approuvé  
Balaiseau - le  
10 2-1966*

*Vu et approuvé -  
Balaiseau, le 8  
dec 1965*



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Crédit inscrit au budget supplémentaire de 1965.

### EMPRUNT AUPRES DES CAISSES DE RETRAITES DES CADRES -

Monsieur le Maire informe le Conseil que M. MERLOT a obtenu l'accord de deux caisses pour consentir à la Commune les emprunts nécessaires au complément de financement pour l'équipement de la cantine scolaire du Centre, soit 100.000 F et pour le Guichet pont de Pierre (réfectoire, gymnase, terrain d'évolution) ..... 260.000 F

Total	360.000 F
-------	-----------

Les prêts se répartiraient ainsi :

*Vu et approuvé. Palaiseau le 20 dec 1965* — Institution de retraite des cadres des Sociétés d'assurances, prêt de 10 ans à 6,25 % ..... 180.000 F

*Vu et approuvé. Palaiseau, le 5-11-1965* — Caisse générale interprofessionnelle des cadres ..... 180.000 F

Le Conseil autorise à l'unanimité M. le Maire à poursuivre les négociations relatives à ces emprunts.

### EMPRUNT POUR PISCINE -

A la suite des contacts pris par M. Saussois, les compagnies d'assurances l'Union, ont été pressenties en vue de consentir à la Commune un prêt pour compléter le financement de la piscine et du Bassin de natation. Le Conseil autorise M. le Maire à poursuivre éventuellement les négociations avec les compagnies intéressées.

### DOTATION EXCEPTIONNELLE -

*approuvé - Palaiseau le 6 oct 1965* M. le Maire expose que Mlle LAMBERT, sténo-dactylographe titulaire depuis 1958, fille d'un sapeur-pompier décédé en service en 1949, Pupille de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers, doit se marier le 25 septembre. Le Conseil décide à l'unanimité de lui allouer une dotation de 1.500 F, vu les circonstances exceptionnelles. Crédit à prendre sur les dépenses imprévues.

### INDEMNITE DE GESTION DU RECEVEUR -

*approuvé Palaiseau le 14 Oct 1965* Suivant arrêté ministériel de 6/7/56 le Conseil fixe à 622 F, l'indemnité de gestion du Receveur, à compter du 1 Janvier 1965.

### REOUVERTURE DU FONDS DE CHOMAGE -

Le Conseil sollicite la réouverture du Fonds de chômage fermé depuis le 1<sup>o</sup>/9/65 une demande de secours ayant été formulée.

### CLASSE DE NEIGE -

*approuvé le 29 nov. 1965 le sous-Prefet* M. CLEMENT donne le compte rendu des classes de neige de l'an dernier, soit en dépenses 33.381.84

Recettes : participations familiales	15.693.00	
subvention départementale	1.500.00	17.193.00
Déficit à la charge de la Commune pour deux classes :		16.188.84

Le Conseil décide l'envoi de 3 classes cet hiver, dont la lère partira en novembre 1965 et désigne M. CLEMENT en qualité de régisseur de recettes et d'avances et M. KLEIN, comme régisseur suppléant.

Un crédit de 10.000 F est inscrit au budget supplémentaire pour la classe de novembre - la dépense sera prévue au budget primitif pour 1966.

Le Conseil est d'accord pour l'achat de skis répartis sur plusieurs exercices.

### SERVITUDES POUR SERVICE PUBLIC -

*Vu, Corbel. L. Stome le 7 Mars 1966* Le Conseil décide d'établir les servitudes suivantes:

- sur un terrain situé à l'angle de la rue de Versailles et de la rue de la Colline, cadastré section AD N° 158, lieudit Le Vaubien-Sud, en vue de l'installation d'un centre de la sécurité sociale.
- sur un terrain situé en bordure de la ruelle du chemin de fer, entre la rue de Chartres et le Bd Dubreuil, cadastré section BD N° 296, lieudit Les Jamesons-Nord, pour création d'un parking à proximité de la Gare d'Orsay, susceptible d'être subventionné par le District de la Région Parisienne.

### PROJET DE CONSTRUCTION LE COTEAU D'ORSAY -

M. le Maire donne lecture d'une lettre explicative de M. le Dr SAMAIN, concernant le projet de construction dit "Le Coteau d'Orsay".



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire met aux voix le maintien du zonage boisé sur les terrains de la S.C.I. Le Coteau d'Orsay. Ce maintien est voté par 12 voix contre 10.

- M. le Maire met ensuite aux voix la modification du zonage se limitant à la ligne des crêtes, c'est à dire uniquement pour la réalisation du projet Le Coteau d'Orsay : rejet par 13 voix contre 9.

### OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES LIBRAIRES -

M. le Maire rappelle qu'à la séance du 9 Juillet, le Conseil avait décidé de ne pas accorder l'autorisation d'installer les stands de librairie rue Fleming, en face du Lycée, en raison des difficultés de circulation. Il a reçu une lettre de la Librairie du Lycée de Savigny sollicitant cette autorisation en raison de l'installation d'un concurrent en face du Lycée.

M. le Maire indique qu'il a pris la décision de surseoir à cette affaire provisoirement et propose d'accorder l'autorisation pour l'année scolaire suivant les emplacements qui seront délimités par la Commission de la voirie.

M. BRIQUET fait remarquer que les occupations précaires du Domaine Public doivent faire l'objet d'une permission de voirie. Cette sorte d'autorisation valable un an, renouvelable par tacite reconduction, doit s'accompagner d'une redevance pour tenir compte de ce qu'aucun particulier ne peut tirer bénéfice de l'occupation du domaine public.

Après débat il est convenu que l'installation de libraires rue Fleming sera autorisée aux conditions suivantes :

- 1°) emplacement fixé par les Commissions.
- 2°) régularisation de l'autorisation par arrêté municipal qui fera mention du caractère précaire de l'occupation.
- 3°) perception d'une redevance annuelle d'occupation dont le montant sera fixé après étude.

EGOUTS RUE A. BRIAND - M. le Maire a reçu une pétition des habitants de la partie Est de la rue A. Briand sollicitant la construction d'une canalisation d'égout. Le Conseil est d'avis de prendre contact avec la Ville de Palaiseau pour le raccordement de cette voie sur son réseau.

M. MERLOT fait observer qu'il y a lieu de s'en tenir au programme établi pour la Commune, qui présente des réalisations urgentes décidées depuis plusieurs années, différées faute de crédits.

### ZONE A URBANISER PAR PRIORITE -

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Dr LAURIAT portant sur plusieurs questions concernant la Zone à Urbaniser par priorité.

1° - Pourquoi cet aspect d'un chantier en plein abandon des anciennes terres de culture acquises pour la Z.U.P. ?

2° - Peut-on nourrir le ferme espoir qu'il s'agira par priorité absolue d'H.L.M. en ce qui concerne les premiers immeubles à édifier sur cette Z.U.P. et non en dehors d'elle ?

3° - Quelle est la possibilité d'activité de M.M. CLEMENT et BRIQUET au sein du Conseil d'Administration de la S.A.M.B.O. ?

M. le Maire informe le Conseil que la SAMBO a procédé ce jour même à l'adjudication des travaux de voirie et raccordements divers.

M. Briquet explique que la SAMBO a bénéficié de circonstances favorables qui lui ont permis de faire des travaux de terrassement au printemps en avance sur le programme prévu, ce qui explique l'arrêt momentané des travaux.

En ce qui concerne les H.L.M., M. le Maire rappelle que la Commune avait eu des pourparlers avec la Sté. Logis -Transport pour la construction de logements dont un pourcentage devait être mis à la disposition des habitants d'Orsay, mais cette société devait obtenir la cession du terrain par la SAMBO, laquelle n'a pu réaliser cette opération jusqu'à présent, deux parcelles ne lui appartenant pas encore.

Le Conseil Municipal luttera jusqu'au bout pour la réalisation de ce projet et pour l'attribution de sa quote-part de logements.

Par lettre du 24 Ct., M. Duboscq, Président de la SAMBO, prie M. le Maire d'informer le Conseil des efforts tout particuliers qu'il déploie afin de faire aboutir cette affaire, en dépit de la gêne que les conditions anormales de cession risquent de faire peser sur l'activité de la SAMBO.







## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Du quatre novembre mil neuf cent soixante cinq, convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI 12 Novembre 1965 à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



*Séance du 12 novembre 1965*

Le douze novembre mil neuf cent soixante cinq, 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THEVENON, Maire.

Etaient présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, SAUSSOIS, adjoints, MARTIN, BERNARD, FOURCADE, CHAUVEZ, Mme LECLERC, DESCHAMPS, MERLOT, LUCAS, LAURIAT, FAL, Mme CHEVALIER, DUPRE, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF.

Procurations de M. BUFFET à M. SAUSSOIS - de M. KLEIN à M. THEVENON, de M. EHINGER à M. CLEMENT - Excusé : M. GUINOCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LUCAS - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

### REMERCIEMENTS -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Micheline POIRIER, remerciant le Conseil de la subvention qui lui a été allouée à l'occasion de son mariage, en tant que Pupille des Sapeurs Pompiers.

### OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS -

Par lettre du 27/10, M. le Préfet de l'Essonne informe le Conseil, en réponse à la délibération concernant le maintien de l'Office National des Anciens Combattants et de ses sections départementales, qu'il n'était nullement dans les intentions de M. le Ministre de mettre en cause les structures actuelles de l'Office, mais que des mesures sont toutefois envisagées en vue d'adapter ses moyens aux tâches qui lui restent à accomplir.

### UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES -

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'A.S.F.L.O. du 2 Ct., laquelle se considère chassée du stade municipal, et de la délibération du C.M. du 24/9 dernier, se rapportant à l'utilisation des installations sportives.

Avant de passer la parole à M. CLEMENT, M. le Maire rend hommage à la fermeté, à la délicatesse et à la fidélité avec laquelle il a su transmettre la décision de l'assemblée Municipale au Conseil d'administration de l'O.M.S.

Il est bien évident que dans l'esprit de la délibération du C.M., dans l'attente d'installations complémentaires, les autorisations accordées aux groupes corporatifs ne seraient que suspendues et les installations réservées en priorité aux groupes locaux.

A ce sujet, M. le Maire a reçu une lettre de M. le Doyen de la Faculté dont il donne lecture.

M. le Maire soumet un projet de réponse à adresser au Secrétaire Général de l'A.S.F.L.O. et informe le Conseil qu'il a accordé une dérogation à cette société pour un match qui doit avoir lieu le 13 Novembre.

M. CLEMENT précise que l'O.M.S. a appliqué textuellement les directives qui lui ont été données par le Conseil et est d'avis qu'il appartient à celui-ci de prendre



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

une décision quant aux dérogations qu'il convient d'accorder.

M. Fal rappelle que le Conseil a pris sa décision après une observation de M. Nicot, directeur de la Jeunesse et des Sports, que le terrain d'honneur de football devait être ménagé et qu'il convenait de restreindre les heures d'utilisation sous peine de destruction prochaine.

M. Deschamps abonderait dans l'idée de conciliation et demande que l'on se penche sur la question du sport. Il propose de faire un rapport sur ce sujet à M. le Maire, qui fait remarquer que si les installations municipales sont actuellement les seules existantes, c'est parce que la Commune s'est intéressée depuis longtemps aux équipements sportifs.

M. le Maire pose le principe des dérogations à accorder à l'A.S.F.L.O. uniquement pour les championnats. Ce principe est adopté par 16 voix contre 1 et 5 abstentions.

Mme NATAF propose que l'O.M.S. examine avec bienveillance la demande de l'A.S.F.L.O. et essaye d'obtenir un aménagement du calendrier entre les clubs. Cette proposition est admise à l'unanimité.

Pour conclure le Dr. Lauriat déplore que ni le lycée ni la Faculté ne disposent de terrains de sports suffisants et M. CHAUVEZ demande combien de clubs apportent une contribution aux frais d'entretien du stade. M. le Maire répond que seule l'Education Nationale contribue annuellement pour le Lycée.

### SERVITUDE SUR TERRAINS LAVANDIER ET GODAILLER -

Par lettre du 20/7/65 M. Lavandier sollicitait la levée de servitude pour services administratifs et écoles, inscrite sur un terrain situé à Mondétour, pour construction de pavillons.

La situation étant la même que pour le terrain de M. Godailler sur lequel est envisagée la construction d'immeubles, M. le Maire propose d'ajourner la demande de M. LAVANDIER, jusqu'à ce que le dossier adressé à la Sous-Préfecture pour le terrain de M. GODAILLER ait reçu une suite favorable.

M. FAL, au nom de M. BUFFET, s'étonne que les promoteurs de la S.C.I. Résidence de Mondétour, aient fait de la publicité et sollicité des arrhes avant d'être certains de pouvoir construire sur le terrain. Le Conseil est d'avis d'attirer leur attention sur cette situation et de faire une mise au point dans la presse et charge M. le Maire d'étudier cette question avec les adjoints.

### R.A.T.P. - TARIFS REDUITS POUR LES ETUDIANTS -

Comme suite à la délibération du Conseil, du 9 Juillet dernier, la R.A.T.P. fait connaître par lettre du 6/8/ que les modalités d'application de la loi du 30.7.60, tendant à instituer diverses mesures de compensation à l'augmentation des tarifs des transports parisiens, ont été définies et mises au point par les administrations intéressées. Ces modalités précisent notamment que les étudiants et les élèves bénéficiant déjà sur le réseau S.N.C.F. d'abonnements à tarifs réduits, les mesures à promouvoir ne concerneront que les seuls réseaux ferrés (réseau métropolitain et ligne de Sceaux - section urbaine) et routier de la R.A.T.P.

En conséquence, cette disposition n'a pas permis d'accorder l'usage de la carte hebdomadaire spéciale aux étudiants utilisant les sections de banlieue de la ligne de Sceaux dont le régime tarifaire est identique à celui des lignes de banlieue de la S.N.C.F.

Il convient de retenir que sur ces relations, les étudiants et les élèves bénéficient déjà d'un régime préférentiel qui comporte une réduction de 50% sur les prix des abonnements ordinaires.

R.A.T.P. - CREATION D'UNE NAVETTE - En réponse à la délibération du C.M. du 24/9/65, la R.A.T.P. fait connaître par lettre du 29/10 qu'il n'est pas possible d'instituer une navette entre Massy-Palaiseau et Saint-Rémy-les-Chevreuse, mais qu'une étude est en cours pour prolonger les trains de Massy-Palaiseau à Orsay.

### RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE -

M. le Maire informe le Conseil que le recensement complémentaire a donné les résultats suivants :

Nouvelle population : 10.310; en accroissement de 957.  
Population fictive : 1.646.

.../...



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### LETRE DE M.M. CLEMENT ET BRIQUET A M. le Président de la SAMBO -

M.M. CLEMENT ET BRIQUET ont signalé par lettre du 5/10/65 à M. le Président de la SAMBO, les observations faites par M. le Dr Lauriat à la précédente réunion. Jusqu'à présent cette lettre n'a pas eu de réponse, mais M. le Maire a appris que cette réponse était en cours d'élaboration.

PLATEAU D'EVOLUTION DU GUICHET - Le Conseil accepte l'estimation forfaitaire communiquée par M. Hubert, architecte pour l'aménagement du plateau d'évolution de l'Ecole du Guichet Pont de Pierre, se montant à 56.092 F  
à laquelle il convient d'ajouter pour travaux exceptionnels 20.000 F

soit au total 76.092 F

Le Conseil décide de faire appel d'offres entre quelques maisons spécialisées, les soumissions seront examinées par la Commission des Sports.

### TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT -

M. le Maire expose que la seule façon d'assainir le terrain sur lequel se propose de construire la S.C.I. La Ferme du Chemin, est de réaliser l'assainissement en bordure de l'Yvette en partant du Moulin de Lozère. Selon le plan établi par M. Bradu, Ingénieur des Ponts et Chaussées, la dépense serait de 430.000 F dont :

- pour la Commune d'Orsay	315.000 F
- pour " " de Palaiseau	115.000 F

Dans le cas où la Commune de Palaiseau accepterait, Orsay devrait donc faire face à une dépense de 315.000 F. Selon une information, notre Commune devrait cette année obtenir un déblocage de 350.000 F pour son programme d'assainissement et M. le Maire propose d'affecter ce crédit à la réalisation du réseau ci-dessus indiqué, compte tenu des participations des promoteurs qui atteindront 180.000 F environ.

M. FAL fait remarquer que lors de la présentation de leur programme, les promoteurs devaient prendre à leur charge la totalité des travaux.

M. Lucas serait d'accord à condition de ne pas retarder les travaux d'autres quartiers. M. Briquet donne lecture du programme établi avec les P. et Ch. au cours d'une réunion antérieure.

Après discussion, le Conseil admet le principe de ces travaux sous réserve d'une priorité admise pour les habitants de la Commune, sur la moitié des logements, pendant une période de 6 mois à dater de l'ouverture de la souscription.

EQUIPEMENT DE LA CANTINE DU CENTRE - Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets SATAM-NEVE pour la fourniture et l'installation d'une armoire frigorifique à la cantine du centre-fille pour le prix de 6.080 F (programme cantine-scolaire centre-filles)

### BULLETIN SEMESTRIEL -

M. le Maire informe le Conseil que le contrat avec l'O.N.E.O. pour la publication du bulletin semestriel était renouvelable par tacite reconduction pour une période de 2 ans, à partir du mois de juin 1965, faute d'avoir été dénoncé en février. Il demande à Messieurs les Conseillers et Adjoints, de bien vouloir apporter leur contribution à l'élaboration du prochain bulletin.

### FOURNITURE DE CERTAINS LIVRES SCOLAIRES AUX CLASSES DE 6° et 5° des C.E.G. -

Le Conseil, conformément aux instructions du B.O. des Maires, du 20/10/65 prend l'engagement de poursuivre les mesures de gratuité accordée l'an dernier par la Municipalité, de répondre éventuellement aux besoins nouveaux et en tout état de cause, de fournir gratuitement à chaque élève de 6° ou de 5° fréquentant un collège d'enseignement général un minimum de prestations comparables à celles dont l'Etat assure la prise en charge dans les Lycées et dans les C.E.G.

### ESPACES VERTS -

Le Conseil fait confiance à la Commission des ESPACES verts pour engager le crédit de 20.000 F inscrit au budget de 1965 pour des travaux de terrassement et de plantations d'automne et de printemps.

.../...

*Envoyé le 15.11.65  
recu le 19 - 1.65*

*M. Corbel - Personnes  
le 27 nov. 1965 -*



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### CESSION DE TERRAIN - RESIDENCE ARCHANGÉ et Cie Fse DE RAFFINAGE -

M. le Maire rappelle que conformément aux conventions intervenues, la S.C.I Résidence Archangé et la Cie Fse de raffinage doivent céder gratuitement à la Commune les terrains nécessaires à la création d'une zone de reculement en bordure de la rue de Paris et à l'élargissement de la Ruelle des Cordiers.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Sollicite la déclaration d'utilité publique.

- Autorise M. le Maire à poursuivre la réalisation des acquisitions des deux parcelles, savoir :

- l'une 15 rue de Paris, d'une contenance de 1 à 20 ca, section BD, 318
- l'autre, ruelle des cordiers d'une contenance de 1 à 18 ca (sect. DP)

En conséquence, il délègue expressément M. Thévenon à l'effet d'approuver le plan de ces parcelles qui a été dressé par M. Guénardeau, géomètre expert à Orsay. Passer et signer l'acte d'acquisition en l'étude de Me PINON, Notaire à Orsay et moyennant le prix de 10 F payé comptant.

Se faire donner toutes justifications et garanties, accomplir toutes formalités et en général faire tout ce qui sera utile et nécessaire pour mener à bonne fin cette acquisition.

### DEPENSES D'AIDE SOCIALE -

Par lettre du 25/10/65, M. le Préfet de S et O, informe le Conseil que les dépenses d'aide sociale ont été de 40.259,85 F. en 1964 pour le compte de la Ville d'Orsay et qu'il reste à verser une participation de 3.884,40 F. Le Conseil décide l'ouverture d'un crédit par autorisation spéciale, le budget supplémentaire étant voté.

### EMPRUNT DE 50.000 F pour GROS TRAVAUX DE VOIRIE

Par lettre du 30/9/65, la Caisse des Dépôts et Consignations accepte de consentir un prêt de 50.000 F. à la Commune pour gros travaux de voirie. Le Conseil accepte les conditions habituelles et s'engage à inscrire au budget les centimes nécessaires à l'amortissement de cet emprunt, pendant 15 ans, au taux de 5%, ce qui représente une annuité de 4.817,11 F.

### SUBVENTIONS AUX SOCIÉTÉS LOCALES -

Le Conseil décide d'allouer les subventions suivantes aux Sociétés locales et autres d'intérêt public, fonctionnant suivant la loi de 1901, crédit à prendre à l'article 657 du budget.

Club Athlétique d'Orsay	8.500
Amicale Scolaire d'Orsay	4.500
Société d'Horticulture d'Orsay	250
Maison des Jeunes et de la Culture	2.500
Rayon Sportif féminin	600
Amicale des Pêcheurs	225
Sté d'Horticulture et des Jardins Populaires de France	60
Mutilés du travail (Section d'Orsay)	250
Association familiale d°	600
Tennis Club d'Orsay	450
Boule du Lac	225
Déportés du travail	300
Office Municipal des Sports	2.000
Pupilles de l'Ecole publique	300
Délégation Cantonale	400
Fondation Fernand Darnel pour les Aveugles	50
Association Valentin Haüy d°	50
Scouts de France	600
Les Guides d'Orsay	500
Association sportive Laboratoires d'Orsay	750
La Goujonnette d'Orsay	225
	23.335

.../...

*envoyé le 15-11-65*

*Vu et approuvé  
Palaiseau le 2 dec 1965*

*Vu et approuvé -  
Palaiseau le 26-11-1965*

*Vu et approuvé  
Palaiseau le 26 nov 1965*



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

	report	23.335
Association Sportive du C.E.G. - filles		200
Comité d'entraide de la Faculté		500
Soins aux enfants poliomyélitiques		100
Amis de Mondétour		500
Union Nationale des Combattants (section d'Orsay)		500
Médaillés militaires d°		250
Croix-Rouge Française (section d'Orsay)		1.500
Syndicat d'initiative		6.000
Association Jeunesse et Loisirs d'Orsay		500
Journée des Aveugles		100
	total	33.485

### ADJUDICATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX -

*Lu et approuvé, Versailles  
le 10 dec. 1965*

Le Conseil fixe au 23 déc. à 10 h 30 l'adjudication des travaux d'entretien des bâtiments communaux, au rabais sur soumissions achetées, d'après le cahier des charges établi par M. Hubert, architecte communal et désigne M.M. FAL et MARTIN pour assister M. le Maire.

### CONTRIBUTION MOBILIERE ET TAXE D'HABITATION -

*Lu et approuvé  
Palaiseau le 2 dec 1965*

Suivant lettre de M. le Directeur des impôts en date du 29/10/65, le Conseil décide la reconduction pour 1966 des abattements plus élevés que les minima légaux, précédemment adoptés pour la contribution mobilière et la taxe d'habitation.

### CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA C.N.R.A.C.L. -

Le Conseil désigne M. LEOTARD, Maire de Fréjus et M. CARAT, Maire de CACHAN, en vue de la représentation des collectivités au Conseil d'Administration de la C.N.R.A.C.L.

### RECONNAISSANCE DES VOIES DE L'A.S.A. La Prairie -

Le Conseil décide de poursuivre les formalités de reconnaissance des voies de l'A.S.A. La Prairie, les travaux d'assainissement ayant été réalisés.

### DISSOLUTION DE L'A.S.A. LE VAUBIEN -

*avis le 15-11-65*

Le Conseil donne avis favorable à la dissolution de l'A.S.A. Le Vaubien, qui a atteint son but et remboursé les emprunts qu'elle avait contractés pour ses travaux de voirie et d'assainissement.

### LOTISSEMENT LOUISFERT -

*approuvé le 16.11.1965*

Le Conseil donne avis favorable à la division en 6 lots, d'un terrain appartenant aux conjoints Louisfert, entre l'avenue de Montjay et le Chemin du Bois du Roi, à l'unanimité moins une abstention et autorise M. le Maire à signer la convention à intervenir avec les lotisseurs.

### DEMANDE DE SUBVENTION POUR AMENAGEMENT D'UN LOCAL DE VISITE MEDICALE SCOLAIRE ET SPORTIVE

*avis le 15-11-65*

Le Conseil décide de renouveler sa demande de subvention de 1959 pour l'aménagement du Centre médico-scolaire et sportif, édifié avec la cantine scolaire du centre-filles.

### GYMNASE DU CENTRE -

Le Conseil approuve le plan masse du gymnase du Centre, établi par M. HUBERT, architecte communal et confirme l'adoption du projet type C dit "La Salle Sportive".

### PISCINE -

Le Conseil approuve le plan masse du projet de piscine HUBERT, MAILLARD, DUCAMP et demande à M. le Préfet le bénéfice des dispositions prévues par la circulaire 64-632 pour ce projet type, 1ère catégorie (procédure spéciale d'agrément) et 64.631 (prix plafonds).

### OPERATION 26 - LEVEE DE SERVITUDE -

Après discussion, le Conseil décide à l'unanimité moins 4 abstentions, la levée de la servitude N°28 du plan d'aménagement en cours de révision, consistant



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

←←←←←

dans la création d'une voie de 10 mètres entre l'opération 34 et la R.N. 446, avec traversée par passage supérieur de la ligne métro, cette opération paraissant trop onéreuse et ne s'imposant pas.

### EQUIPEMENT SPORTIF -

Par lettre du 19 octobre, M. le Sous Préfet a informé M. le Maire de l'inscription des opérations suivantes au programme d'équipement sportif et socio éducatif :

- Club-house vestiaire douches clôtures plantations, rangs de classement ..... : 11ème
- Camping lieudit La Prairie d° : 2ème

### INFORMATION DE M. LE CONSEILLER GENERAL -

Par lettre du 3 crt., M. VIZET, Conseiller général a informé M. le Maire :  
- des propositions retenues pour la Commune d'Orsay, au titre de la 2ème

loi programme :

- Construction Club-House et vestiaire-douches d° plateau d'éducation physique et gymnase G
  - Aménagement d'un terrain de camping à la Prairie
  - Construction de la Maison des Jeunes
  - Subventions allouées à la Commune pour revalorisations des constructions scolaires Mondétour-Guichet (1ère tranche) et Centre-garçons.
- Le Conseil prend acte de ces informations et remercie M. le Conseiller Général de ses interventions, notamment en faveur de la Maison des Jeunes.

### SOCIETE LYONNAISE DES EAUX -

Par lettre du 24/9/65, M. le Directeur de la Sté Lyonnaise des Eaux, informe M. le Maire que des opérations ont été effectuées pour le nettoyage général du réseau.

Un programme a été prévu en 1966 pour l'installation d'un système de déferrisation de l'eau du puits artésien.

### TARIFS DE L'ECLAIRAGE PUBLIC -

L'E.D.F. a adressé à M. le Maire une lettre sur les tarifs de l'Eclairage public, qui a été remise à M. BERNARD pour étude.

### LETTRE DE Mme CHEVALIER -

Par lettre du 11 Ct., Mme Chevalier pose plusieurs questions :

Zone bleue : il y aura lieu de prendre un arrêté et d'engager un supplé-  
tif pour le faire respecter.

Circulation des véhicules dans le jardin public : Mme Chevalier demande la fermeture de la grande porte, le portillon restant suffisant pour le passage des piétons.

Recrutement d'un jardinier : le nécessaire sera fait dans la mesure du possible.

Recrutement de l'Assistante sociale : une Publicité devra être faite.

### BANDES AXIALES -

M. le Maire informe le Conseil que les Ponts et Chaussées doivent procéder à l'aménagement d'une bande blanche axiale sur les routes nationales, à cette occasion, il a été demandé certains travaux semblables sur les voies communales.

M. CLEMENT souhaite qu'une bande axiale soit faite au virage de la rue Charles de Gaulle, après le pont de la rivière.

.../...



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

M. DESCHAMPS pense qu'une entente pourrait avoir lieu avec la Commune de Villebon, pour supprimer le danger de la R.N. 188.

## SENTIER DE CHATEAUFORT -

M. CLEMENT rappelle son intervention au sujet de la fermeture du sentier de Chateaufort et M. le Maire l'informe qu'une correspondance a été échangée avec la Commune de Palaiseau, d'ailleurs restée sans réponse jusqu'à ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 10.

Pour copie conforme,  
le Maire : G. THEVENON

*(Handwritten signatures and initials)*

M. Leduc  
 R. Bernard  
 M. Deschamps  
 M. Clement  
 M. Natop  
 M. Chauvez  
 M. P. P. P.  
 M. J. J. J.  
 M. K. K. K.  
 M. L. L. L.  
 M. M. M. M.  
 M. N. N. N.  
 M. O. O. O.  
 M. P. P. P.  
 M. Q. Q. Q.  
 M. R. R. R.  
 M. S. S. S.  
 M. T. T. T.  
 M. U. U. U.  
 M. V. V. V.  
 M. W. W. W.  
 M. X. X. X.  
 M. Y. Y. Y.  
 M. Z. Z. Z.

Du vingt janvier mil neuf cent soixante six, Convocation du Conseil Municipal pour le VENDREDI 28 Janvier 1966 à 21 heures, en séance publique ordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire 



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JANVIER 1966

Le vingt huit Janvier mil neuf cent soixante six, 21 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'ORSAY, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur THEVENON, Maire.

Etaients présents : M.M. THEVENON, Maire, CLEMENT, BRIQUET, BUFFET, adjoints, KLEIN, GUINOCHET, BERNARD, EHINGER, FOURCADE, Mme LECLERC, LUCAS, FAL, Mme CHEVALIER, WATTIER, ZIANE, Mme NATAF -

M. SAUSSOIS a donné procuration à M. THEVENON - le Dr. LAURIAT à M. CLEMENT - M. MARTIN à M. BRIQUET -

Excusés : M.M. DUPRE, MERLOT - ~~le Dr. LAURIAT~~ M.M. CHAUVEZ et DESCHAMPS.

Le Conseil choisit comme secrétaire, M. LUCAS - le P.V. de la précédente réunion est adopté.

## CORRESPONDANCES - S.C.I. VILLA DUBREUIL -

Lettre de M. DURAND, Gérant-liquidateur de la S.C.I. Villa Dubreuil, sollicitant un délai jusqu'au 30 Juin 1966 pour le versement de la participation de 56.000 F, due par la Sté à la Commune pour équipements publics.

Le Conseil prend acte et accepte de différer le règlement jusqu'à la date proposée (moins une abstention).

## QUESTIONS DIVERSES -

Lettre de Mme LECLERC, demandant :

1° - si à la suite des récentes inondations, la Municipalité ne pourrait pas allouer des subsides après enquête sociale, aux familles sinistrées à revenu modeste. M. le Maire indique qu'il se proposait de soumettre cette question au cours de la présente séance.

2° - de prévoir un local dans le cadre du réaménagement de la Mairie avec salle d'attente et téléphone, pour les services sociaux. M. le Maire indique qu'il a demandé à l'architecte de réexaminer les aménagements des locaux de l'Hôtel de Ville. Le Conseil est d'accord pour que la question posée par Mme LECLERC soit étudiée en même temps.

3° - s'il ne serait pas possible de fixer à l'avance et à date régulière les prochaines sessions du Conseil Municipal. Le Conseil admet en principe que les séances aient lieu le dernier Vendredi du mois, sauf circonstances exceptionnelles.

## REMERCIEMENTS ET VOEUX -

M. le Maire cite parmi les nombreux voeux et remerciements adressés au Conseil Municipal, ceux du personnel de la voirie, de M. GUENARDEAU, géomètre, de la Gendarmerie de l'U.N.C., du C.A.O., de M. et Mme KELLERSHOHN - de l'A.S.O. - du Syndicat d'Initiative - de la Boule du Lac - de l'A.S.F.L.O. - de la Sté d'Horticulture - des Jardins Populaires de France - de la Sté pour les enfants poliomyélitiques - de l'Association Valentin Haüy - de la S.A.M.B.O. - des déportés du travail.

## EMPRUNT POUR CRECHE MUNICIPALE -

Suivant arrêté de M. le Ministre de la Santé Publique et de la Population, une promesse de subvention de 272.500 F a été faite à la Commune, soit 50% sur une dépense subventionnable de 545.000 F, pour la construction et l'aménagement d'une crèche municipale. Le Conseil décide de contracter un emprunt à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les fonds de la Caisse d'Epargne de Versailles pour un montant de 272.500 F, remboursable en 30 ans - intérêts 5,25 % - annuités 18.234,86 F.

## EMPRUNT POUR ASSAINISSEMENT -

Le Conseil décide de contracter à la Caisse des Dépôts et Consignations, sur les fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Versailles, un emprunt de 262.500 F - pour compléter la dépense subventionnable du programme 1965, des travaux d'assainissement, remboursable en 30 ans, au taux de 5,25 %, annuité 17.565,69.

*Vu et approuvé Palasseau le 15-2-1966*



# DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## CLASSE DE NEIGE -

Envoyé le 10 Mai 1966  
Reçu le 25 Mai 1966

Le Conseil décide la prise en charge par la Commune des frais de voyage et de séjour d'un représentant du Conseil Municipal en visite auprès des classes de neige.

## SUBVENTION AU BUREAU D'AIDE SOCIALE -

Envoyé le 28-1-66  
Reçu le 3-2-66

Le Conseil vote une subvention exceptionnelle de 4.000 F, au Bureau d'Aide Sociale, pour une aide supplémentaire aux Vieillards en raison des grands froids passés et pour les familles des sinistrés particulièrement éprouvées par les inondations. Crédits sur les fonds libres de l'exercice en cours.

## CAISSE DES ECOLES -

Le Conseil décide d'inscrire au budget de 1966 une subvention de 36.000 F, en faveur de la Caisse des Ecoles, en raison de l'accroissement du nombre des repas et de l'insuffisance de subvention en 1965, suivant les effectifs.

## LA JOYEUSE PETANQUE -

Le Conseil décide de ne pas donner suite à l'attribution d'une subvention à la Sté. La Joyeuse Pétanque, le bilan ayant été fourni trop tardivement.

## INDEMNITE A M. L'INSPECTEUR DES CONTRIBUTIONS DIRECTES -

Envoyé le 28-1-66  
Reçu le 18 Mars 1966

Le Conseil décide à l'unanimité moins une voix, d'inscrire au budget de 1966 un crédit de 1.200 F, pour allocation d'une indemnité à M. l'Inspecteur des Contributions Directes pour travaux exceptionnels de recensement.

## MUTUELLE GENERALE DU PERSONNEL DES COMMUNES -

Le Conseil décide l'inscription au budget de 1966 d'un crédit de 700 F, représentant la cotisation annuelle de membre honoraire de la Commune à la Mutuelle Générale du personnel des Communes (art. 618 de 1966)

Envoyé le 28-1-66  
Reçu le 3-2-66

2° - Le Conseil décide d'adhérer comme membre fondateur à la Caisse d'Aide aux Orphelins des Fonctionnaires communaux de la M.G.P.C. et vote un crédit de 50 F à prendre à l'art. 618 du budget de 1966.

## A.S.A. MONDETOUR BOIS DU ROI - 2ème partie -

Le Conseil est d'avis de différer le règlement à M. GUENARDEAU, géomètre d'une facture de 738,40 F, pour plan et état parcellaire dressés en vue de la constitution de l'A.S.A. Mondétour Bois du Roi (2ème partie) et renvoi cette affaire à la Commission des lotissements.

## MARCHE ROUCHEUX

Envoyé le 23 Mars 1966  
(Versailles)

Le Conseil accepte le transfert à la Sté ROUCHEUX et Fils du lot "Electricité" dont M. JOUSSET s'est rendu adjudicataire pour la construction de la cantine scolaire centre-filles et autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 1 à l'adjudication du 24 Novembre 1964.

## MARCHE S.N.B.T.P. -

Envoyé le 25-2-66  
Reçu le 25-2-66

Le Conseil autorise M. le Maire à signer l'avenant N°3 au marché passé avec la Sté Nouvelle de Bâtiment et de Travaux Publics pour la cantine centre-filles, présentant un complément de travaux de 4.918,97 F, nécessité par le captage de sources au cours de la construction de la cantine scolaire centre-filles.

## ENTRETIEN DES BATIMENTS COMMUNAUX -

Envoyé le 28-1-66  
Reçu le 3-2-66

Les lots 2 et 5 n'ayant pas été adjugés pour l'entretien des bâtiments communaux, le Conseil autorise M. le Maire à signer les marchés avec l'entreprise Varnizy de Saclay pour :

- Lot N°2 - fumisterie-chauffage - montant 5.500 F - rabais 12%
- Lot N°5 - couverture plomberie - " 15.500 F - rabais 16%

## STE ANONYME DE CREDIT IMMOBILIER DES ENVIRONS DE PARIS - ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose que par lettre du 20 Ct., la Sté Anonyme de Crédit IMMOBILIER des environs de Paris a pris l'engagement de verser 171.800 F à la Commune pour la réalisation du groupe de constructions de la "Ferme du Chemin" représentant :



## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

800 F par logement pour les équipements publics -  
 500 F par logement à titre d'économie sur les fosses et 800 F par branchement  
 80.000 F représentant le quart du coût estimé du programme d'assainissement  
 du futur quartier.

Ces conventions sont ratifiées par 17 voix contre 1 et 1 abstention.

### RESIDENCE DE MONDETOUR - GARANTIE ET CONVENTION -

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal la demande de garantie émise par la Société Anonyme Coopérative de Construction Résidence MONDETOUR, dont le siège est à ORSAY (Essonne) rue de la Ferme, pour un emprunt de 345.330,--F qu'elle se propose de contracter auprès d'une Compagnie d'Assurances, pour une durée de cinq années (avec différé d'amortissement d'une année) au taux de 5,65 % l'an; cet emprunt étant destiné à financer 15% du coût total du programme projeté comprenant 30 logements.

Cet emprunt est complémentaire à ceux du COMPTOIR DES ENTREPRENEURS CREDIT FONCIER DE FRANCE;

Le Conseil a par 14 voix contre 5 -

- Considérant l'intérêt du projet de construction de logements sociaux à édifier par la Société Coopérative, ainsi que les besoins de la Ville en logements sociaux,
- Considérant que la Société Coopérative entre dans la catégorie des organismes bénéficiaires des dispositions du décret N° 54-803 du 11 août 1954,
- Considérant que les Statuts de la Société lui interdisent tout bénéfice (article 46) et empêchent toute spéculation sur les logements (article 19),
- Considérant que le montant de l'emprunt, pour lequel la garantie est sollicitée, ne dépasse pas 15% du coût des logements et que les apports personnels des souscripteurs sont supérieurs à 5% de ce coût,
- Considérant que la marge des frais de gestion prévue au plan financier ne dépasse pas 6% du coût des logements,
- Considérant que le taux de 5,65% l'an est un taux normalement admis pour les emprunts des Collectivités locales,

VU, le dossier technique et l'équilibre financier soumis préalablement à la Municipalité, ainsi que les tableaux d'amortissement des emprunts,

VU, le projet de convention proposé et en particulier ses clauses de contrôle et de garantie;

I - accorde la garantie totale et inconditionnelle de la Ville d'Orsay (Essonne) à la Société Anonyme Coopérative de Construction à personnel et Capital variables Résidence MONDETOUR pour un emprunt de 345.330,-- F à contracter auprès d'une Compagnie d'Assurances, pour une durée de cinq années, dont une année de différé d'amortissement, au taux de 5,65 % l'an

Au cas où ladite Société nes'acquitterait pas des sommes dues aux échéances convenues ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la ville d'Orsay, s'engage à en effectuer le paiement en ses lieu et place sur simple demande de l'organisme prêteur adressée par lettre missive, sans jamais pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des centimes dont la création est envisagée ci-après, ni exiger que l'organisme prêteur discute au préalable avec la Société défailiante.

II - s'engage pendant toute la durée de la période d'amortissement, c'est-à-dire cinq années après l'octroi de l'emprunt, à créer, en cas de besoin, une imposition directe pour couvrir les sommes dues (capital et intérêts).

*Orsay le 28 Jan 1966*



### DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A titre indicatif, le nombre de centimes nécessaires serait de 3.493.

III - autorise Monsieur le Maire à intervenir au contrat de prêt, à signer la convention réglant les rapports entre la Société Coopérative Résidence MONDETOUR et la Ville, et tous actes relatifs à cette opération de construction.

Le montant de l'annuité pour le remboursement du prêt de 345.330,-- F s'élève à 98.861,79 F.  
Le montant des intérêts dus à l'expiration de la 1ère année est de 19.511,15 F.

#### GARANTIE Sté DE CREDIT IMMOBILIER DES ENVIRONS DE PARIS -

Après avoir pris connaissance du contrat à passer entre la Cie d'Assurances Générales sur la vie et la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris, la Ville décide d'accorder sa garantie totale et inconditionnelle, avec renonciation aux bénéfices de division et de discussion, à l'emprunt de Frs. 600.000,-- que la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris se propose de contracter auprès de la Cie d'Assurances Générales sur la Vie au taux de 6,65 % l'an. Le remboursement de cet emprunt devant être effectué au moyen de quinze annuités constantes de chacune Francs 64.428,--, chaque annuité comprenant les intérêts au taux sus-indiqué et la somme nécessaire à l'amortissement.

La garantie de la Ville aura pour effet de substituer immédiatement et sans réserve la Collectivité garante à la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris en cas de défaillance de cette dernière.

La Ville accorde, dans les mêmes conditions, sa garantie vis-à-vis de la Cie d'Assurances Générales sur la Vie pour le paiement des intérêts de retard qui pourraient être dus éventuellement par la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris et éventuellement tous impôts ou taxes consécutifs à cet emprunt qui seraient dûs par la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris à la Cie d'Assurances Générales sur la Vie.

Envoyé le 28.1.66  
Pour le 14 1966

Au cas où la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris ne s'acquitterait pas aux échéances convenues, pour quelque cause que ce soit, des sommes dues par elle ou des intérêts de retard qu'elle aurait encourus, la Ville s'engage à effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Cie d'Assurances Générales sur la Vie, sans jamais pouvoir opposer le défaut de recouvrement des centimes votés et qui sont effectués à la garantie, ni exiger que la Cie d'Assurances Générales sur la Vie discute, au préalable, la Société de Crédit Immobilier des environs de Paris défaillante.

Il sera fait face à cet engagement au moyen de ressources constituées par 2275 centimes additionnels spéciaux, variables suivant la valeur du centime, à inscrire au budget de la Ville à partir de 1967, étant entendu que la mise en recouvrement de ces impositions ne serait effectuée qu'en cas de défaillance de la Société de Crédit Immobilier des environs de Paris.

Cette garantie est demandée et accordée dans le cadre des textes réglementant les Sociétés de Crédit Immobilier et de leur financement.

Le Conseil délègue Monsieur le Maire à l'effet d'intervenir aux contrats qui seront passés entre la Compagnie et la Société de Crédit Immobilier des Environs de Paris et de signer tous actes constatant la garantie présentement accordée.

#### RECENSEMENT PARTIEL -

Par arrêté ministériel du 17 décembre 1965, la population d'Orsay est ainsi fixée après le recensement partiel de 1965 :

- population totale : 10.310
- population municipale : 10.211
- population comptée à part : 99
- population fictive : 1.646

#### TRAITEMENT SECRETAIRE DE MAIRIE

Le Conseil adopte l'échelle de traitement du poste secrétaire de Mairie à compter du 1/1/66 pour les villes de 10.000 à 20.000 habitants.

Envoyé le 28.1.66  
Pour le 14 1966